



Synthèse

des résultats de la consultation

A grayscale photograph of a woman in a business suit sitting at a desk with a laptop and papers. The image is used as a background for the report cover.

Synthèse

des résultats de la consultation

Table des matières

Introduction	1
Thème 1 – Le modèle de l'enseignement collégial québécois	2
Thème 2 – Le cheminement des étudiantes et des étudiants	5
Thème 3 – La contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et de ses régions	9
Thème 4 – Le financement de l'enseignement collégial	12



Introduction

La présente synthèse dégage les positions, les idées et les suggestions d'amélioration qui ressortent de la consultation menée jusqu'à présent dans le cadre du *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*.

Elle tient compte des résultats globaux du Forum en ligne, c'est-à-dire des 572 commentaires formulés et des 139 textes soumis. Elle prend aussi en considération les 104 mémoires que des organismes, des établissements d'enseignement et des individus ont fait parvenir au ministre.

Le propos de cette synthèse n'est pas de comptabiliser la fréquence des avis émis ou de privilégier l'une ou l'autre des suggestions. Il s'agit davantage de refléter, de manière synthétique, les pistes de réflexion qui peuvent relancer et alimenter les discussions de même que les interventions lors de l'Assemblée publique.

Thème 1

Le modèle de l'enseignement collégial québécois

1. À propos du modèle actuel du collège québécois

La très grande majorité des intervenants ont souligné l'importance de maintenir le modèle actuel dans ses caractéristiques principales. Dans certains mémoires, on se contente de décrire les caractéristiques de l'enseignement collégial en montrant leur actualisation dans un établissement particulier. D'autres profitent de l'occasion pour exprimer le besoin d'amélioration du modèle québécois. Essentiellement, les éléments suivants ont été mentionnés :

- L'enseignement collégial doit être préservé dans ses caractéristiques fondamentales, soit :
 - transition ou étape intermédiaire entre le secondaire et l'université ;
 - cohabitation du préuniversitaire et du technique ;
 - présence de la formation générale dans tous les programmes.
- Le collège est un lieu de maturation personnelle et d'orientation professionnelle.
- La formation générale constitue le lieu de rassemblement et de découverte des différents univers, et son apport est essentiel au développement de citoyens critiques, cultivés et en santé.
- La souplesse structurelle actuelle du modèle québécois, qui permet l'exploration de plusieurs disciplines ainsi que de l'univers technique et préuniversitaire, doit être maintenue.
- On souhaite un réseau collégial public, gratuit et financé adéquatement.
- Des études en profondeur devraient précéder tout changement apporté au système, le cas échéant, car on redoute une diminution des performances du Québec du point de vue de la scolarisation et de l'obtention du diplôme.
- La concertation et le partage entre les ordres d'enseignement devraient être accentués. Le fonctionnement en silos est désormais impossible.
- Le modèle actuel doit être maintenu, même s'il demande des ajustements et des améliorations.
- Les cégeps souhaitent que la pertinence de la formation préuniversitaire et sa cohabitation avec la formation technique soient clairement réaffirmées par la société québécoise.

D'autres intervenants proposent que le modèle du collège québécois soit modifié, tout en préservant son identité juridique et son appartenance à l'enseignement supérieur. Les éléments dont on propose la modification sont :

- L'ajout d'une 6^e année, au secondaire, qui aurait comme conséquence soit la disparition du secteur préuniversitaire, soit son intégration dans un continuum universitaire.
- L'intégration de la formation professionnelle et de la formation technique, sous la responsabilité des collèges, suscite l'adhésion de certains, alors que d'autres expriment des réserves à cet égard.
- On demande de faire reconnaître dans les lois et règlements professionnels la formation technique comme faisant partie de l'enseignement supérieur.
- On demande la création, au Ministère, d'une direction générale de la formation technique différente de la formation professionnelle.

Enfin, certaines propositions sont à l'effet de modifier substantiellement le statut juridique des collèges et leur appartenance à l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, l'ajout d'une 6^e année au secondaire et l'intégration de la formation professionnelle et de la formation technique conduisent à confier à des conseils scolaires la gestion de tous les secteurs de l'éducation, à l'exclusion des universités.

2. À propos des responsabilités des collèges comme établissements d'enseignement supérieur

Plusieurs intervenants, d'horizons divers, proposent que l'on accorde aux collèges une plus grande autonomie ou en soulignent la nécessité, afin de relever les défis actuels et futurs du Québec et de l'enseignement collégial.

- Les responsabilités qui devraient être dévolues aux collèges concernent la gestion des programmes, c'est-à-dire l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes, la délivrance des diplômes, la fixation des conditions d'admission et de sanction. À ces éléments s'ajoutent une plus grande latitude d'organisation et une plus grande implication dans la gestion des ressources humaines.
- On précise que l'autonomie dont il est question s'exerce dans le respect des standards nationaux et qu'elle s'appuie sur des moyens propres à préserver le fonctionnement en réseau et la comparabilité des diplômes.
- On propose que les collèges se dotent « conjointement d'un encadrement général commun qui portera notamment sur les conditions d'admission, sur les conditions d'obtention du diplôme et sur les programmes, avec définition dans ce dernier cas de certaines compétences communes à chaque programme ».
- On recommande également la mise en place d'un « organisme de régulation, créé et géré par le réseau collégial en collaboration avec le ministère de l'Éducation », qui sera garant de l'accessibilité, de la qualité et de la comparabilité des programmes.
- On rappelle aussi que la décentralisation souhaitée s'effectue dans un cadre de reddition de comptes et d'obligation de résultats. Ces dimensions sont présentes dans le Plan de réussite et le Plan stratégique de développement demandés à chacun des collèges et dans les diverses évaluations demandées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
- L'autonomie des collèges apparaît nécessaire pour assurer la mise en place de services éducatifs qui répondent aux besoins de clientèles diverses et pour assurer une offre de formation adéquate pour le milieu.
- On rappelle qu'une telle décentralisation devrait intégrer également la décentralisation des moyens financiers pour la réaliser.

Plusieurs intervenants s'opposent à toute décentralisation et à une autonomie administrative et pédagogique accrue des collèges, en arguant qu'il faut maintenir un réseau équitable pour tous et que la formation reçue doit être comparable et de qualité égale partout sur le territoire.

- On souligne la nécessité d'une comparabilité des programmes techniques offerts par les collèges dans des champs réglementés.
- Dans la perspective du maintien de l'état actuel de l'enseignement collégial, au regard des responsabilités, on suggère d'adapter ces responsabilités à la mission plutôt qu'au statut d'enseignement supérieur des établissements.
- Le besoin de souplesse pourrait être satisfait par un réaménagement administratif du mode de contrôle de l'activité collégiale effectué par le Ministère et par le développement d'une vision cohérente et plus systémique de son rôle.

3. En ce qui a trait au modèle de gouvernance et d'imputabilité, plusieurs propositions sur des objets différents ont été faites.

- En matière d'évaluation et de reddition de comptes, le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial devrait être recentré sur l'évaluation des résultats.
- Les collèges devraient être tenus de transmettre à la population une information claire, fiable, vérifiable, complète et accessible, lors de la reddition de comptes annuelle.
- Le développement régional faisant partie de la mission du collège, on devrait en mesurer les résultats par un indicateur spécifique.
- On propose de développer un ensemble d'indicateurs interordres permettant de suivre, de façon comparable, la performance au secondaire, au collégial et au premier cycle de l'enseignement universitaire.
- On souhaiterait que l'évaluation des enseignantes et des enseignants soit intégrée aux processus d'évaluation.
- On propose enfin que les collèges puissent témoigner de leurs résultats devant la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.
- Au sujet du mode de gouvernance, on souhaite augmenter la proportion de membres externes au conseil d'administration du collège et modifier leur mode de nomination.
- Certains aspects des conventions collectives devraient être revus, afin de diminuer les contraintes qu'ils exercent sur les collèges.
- On propose de confier à des cadres les fonctions de gestion administrative des départements d'enseignement.
- Certains soulignent qu'il faut « résister à la tentation de décentraliser le régime de négociation », alors que d'autres souhaitent un plus grand engagement des cégeps à cet égard.

Thème 2

Le cheminement des étudiantes et des étudiants

1. Le cadre général des études collégiales comprend les conditions d'admission, les programmes et les conditions d'obtention du diplôme. Les points de vue exprimés sur ces sujets sont nombreux et divers.

La majorité des intervenants défendent le cadre actuel tout en souhaitant y apporter des ajustements. L'ampleur de ces ajustements et la façon de les réaliser varient selon le point de vue. Dans l'optique de la décentralisation, on propose de confier à un organisme, chapeauté par le réseau collégial, le soin de définir le cadre des études collégiales.

- Des améliorations plus générales sont souhaitées concernant l'arrimage de la formation professionnelle et de la formation technique, l'uniformisation du contenu de formation d'un établissement à l'autre, les programmes d'aide à la réussite et le développement de l'innovation pédagogique, l'établissement de meilleures passerelles entre la formation universitaire et la formation technique.
- Les conditions d'admission, selon les intervenants, tout en demeurant dans l'ensemble ce qu'elles sont actuellement, devraient permettre l'admission d'étudiantes et d'étudiants sur d'autres bases, par exemple le diplôme d'études professionnelles (DEP) ou des attestations d'études collégiales (AEC).
- Elles devraient permettre d'accueillir les jeunes adultes qui ne remplissent pas toutes les conditions d'admission et leur offrir, au collège, la formation manquante.
- On propose que ces conditions d'admission, tout en étant maintenues, s'appuient sur une table de concertation secondaire-collégial.
- On suggère de développer un nouveau modèle d'accès au collégial, par exemple un accès qui n'exige pas l'inscription à un programme défini, permettant ainsi l'exploration.
- En ce qui concerne les programmes, on propose de faciliter, dans l'organisation scolaire, un rythme allégé pour mieux reconnaître les conditions de vie actuelles des étudiantes et des étudiants (travail extérieur).
- Des outils permettant d'attester le cheminement fait par une étudiante ou un étudiant, lors d'une démarche de changement de collège, devraient être développés.
- On devrait privilégier des troncs communs dans les programmes offerts par des collèges limitrophes, afin de faciliter les réorientations.
- On souligne la rigidité du cadre actuel des études et les difficultés reliées à la lourdeur des programmes.
- On souhaite rendre possibles des programmes qui, en se combinant, pourront conduire au diplôme d'études collégiales (DEC).
- On reconnaît assez généralement que les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) devraient avoir, au besoin, une durée variable.
- Les conditions de sanction devraient accorder le droit de reprise (de l'évaluation finale) aux étudiantes et aux étudiants et maintenir la note de passage actuelle de 60 %.

- Un DEC général, ou encore une sanction intermédiaire, devrait pouvoir sanctionner des études partielles conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).
- Dans cette optique, on suggère de recourir au « module » prévu dans le Règlement sur le régime des études collégiales et d'en faire l'expérimentation dans certains programmes techniques.
- On souhaite poursuivre la réflexion sur les conditions de sanction et sur le contenu des épreuves synthèses et des épreuves uniformes.
- La problématique de l'équité interordres des conditions d'obtention du diplôme, spécialement avec l'université ou par rapport aux universités et aux collèges nord-américains, suscite des réflexions.
- Certains souhaitent abolir l'épreuve uniforme comme condition de sanction ou la remplacer par une épreuve synthèse de la formation générale.
- On propose que l'épreuve uniforme en langue et l'épreuve synthèse de programme soient maintenues, mais à titre d'évaluation formative, et qu'elles ne fassent plus partie des conditions d'obtention du diplôme.
- Plusieurs intervenants souhaitent que se développent des diplômes spécialisés d'études collégiales.

2. À propos de la formation générale, des positions diverses ont été exprimées, tout en affirmant son importance et sa valeur pour tous.

Plusieurs mémoires, tout comme une majorité de communications du Forum en ligne, défendent le maintien de la formation générale dans sa forme actuelle et avec les disciplines qui la composent.

- Certains suggèrent d'augmenter le nombre de cours de philosophie et d'éducation physique.
- Ces disciplines favorisent le développement de l'esprit critique et l'ouverture au monde et à l'univers culturel ; elles contribuent à la formation de citoyens éclairés qui savent tenir compte de leur santé.
- Un accent particulier est mis sur la nécessité de la maîtrise de la langue ainsi que sur la découverte et le partage d'un fonds culturel commun.

Certains intervenants suggèrent cependant des améliorations et des modifications à la formation générale.

- On souhaite rendre la formation générale signifiante, sans pour autant l'intégrer à la spécialisation.
- On demande d'assurer une concertation entre toutes les disciplines de la formation générale.
- Certains proposent de la diversifier et d'élargir l'éventail des disciplines de la formation générale, afin de préserver une possibilité de choix pour les étudiantes et les étudiants.
- Selon certains, tout programme, court ou long, devrait intégrer la formation générale.
- La dimension internationale devrait y avoir une place prépondérante, notamment l'ouverture aux autres cultures, la compréhension du monde et l'apprentissage des langues.
- On souhaite qu'elle prenne en compte le développement de la citoyenneté et les compétences en communication.
- Elle devrait également aménager une place à la culture scientifique et technique.
- On recommande de maintenir une formation générale commune, mais d'en revoir le contenu dans le but d'assurer plus de souplesse et une meilleure adaptation aux besoins des étudiantes et des étudiants du secteur technique.
- On souligne que les études secondaires sont le lieu privilégié pour s'assurer de la maîtrise de la langue.
- On propose d'offrir comme premier cours de formation générale en langue et littérature un cours de pratique du français oral et écrit pour des clientèles ayant des besoins spécifiques.

Enfin, dans le cadre de l'autonomie des collèges, certains proposent que le Ministère – pour d'autres, un organisme de régulation différent – clarifie les finalités et laisse aux collèges le choix des moyens.

- D'autres soulignent que la forme (commune, propre et complémentaire), les contenus et les champs disciplinaires de la formation générale devraient relever de choix locaux.
- Plusieurs marquent leur accord avec le Conseil supérieur de l'éducation qui recommande de clarifier les finalités actuelles de la formation générale, de définir des objectifs et des standards qui tiennent compte des finalités poursuivies et de laisser les cégeps déterminer les moyens d'atteindre ces objectifs et ces standards.
- On propose également que les cours de formation générale offrent de réels choix aux étudiantes et aux étudiants.

3. Concernant le partage de responsabilités entre le Ministère et les collèges, les positions vont de l'opposition à une plus grande décentralisation des pouvoirs jusqu'à la recherche d'une autonomie plus grande pour les collèges.

Les tenants d'une approche unifiée en matière de programmes d'études redoutent que l'autonomie des collèges mette en péril l'existence même d'un réseau d'éducation équitable pour tous ainsi que la qualité et l'uniformité de la formation collégiale sur tout le territoire.

- Ils déplorent l'hétérogénéité des programmes qui résulterait de l'autonomie actuelle des collèges.
- Ils formulent des réserves sur l'autonomie, qui peut engendrer plus de difficultés lorsqu'il s'agit d'établir l'équivalence des programmes dans les champs disciplinaires réglementés.
- Ils souhaitent la création d'une table de concertation cégeps-Ministère-ordres professionnels.

Par ailleurs, d'autres demandent d'accroître l'autonomie des collèges pour qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins des entreprises et des communautés.

4. Enfin, concernant le cheminement étudiant et son amélioration, on propose les actions suivantes considérées comme nouvelles.

- On devrait prévoir des passerelles entre les programmes de formation professionnelle du secondaire, conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP), et les programmes techniques (notamment en soins infirmiers).
- Certains suggèrent de recourir à la notion de « module » pour systématiser des parcours DEP-DEC en formation technique.
- On recommande d'arrimer les DEP-DEC, en s'assurant des chances de réussite de la formation générale pour les étudiantes et les étudiants du DEP.
- On pense qu'il faudrait faciliter le passage du DEP vers les attestations d'études collégiales (AEC) et des AEC vers les DEC.

- 
- Certains demandent d'inciter les collèges à une meilleure concertation avec les universités, pour éviter les dédoublements de programmes, et d'instaurer un plus grand nombre de continuums de formation DEC-BAC.
 - On souhaite davantage de continuums de formation intégrée DEC-BAC, sur le modèle de la formation en soins infirmiers, pour les programmes du secteur de la santé.
 - Une région propose une expérience-pilote impliquant collèges et universités, afin d'explorer de nouveaux modes de prestation de services.
 - Un mémoire propose de développer des projets expérimentaux d'arrimage de la formation préuniversitaire et de la formation universitaire.
 - On demande de donner aux collèges le mandat formel d'assurer la formation continue de leurs diplômés.
 - On souhaite qu'un mécanisme de reconnaissance des acquis de travail en milieu hospitalier des infirmières auxiliaires soit mis en place.
 - Le Ministère devrait reconnaître et soutenir le rôle orienteur des collèges par l'ajout de services aux étudiantes et aux étudiants.
 - On demande d'accroître les services d'orientation et d'encadrement personnalisés dans les collèges.
 - Les collèges sont invités à mettre en place des sessions d'été ou encore à augmenter les temps de formation et à instaurer trois sessions par année.
 - Une réelle intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les programmes et dans l'apprentissage favoriserait la réussite.
 - On souhaite que soit créé un chantier de recherche et de concertation sur la problématique de la réussite des garçons.
 - On souligne la nécessité d'offrir des services adaptés et efficaces d'encadrement pédagogique et de vie étudiante en relation avec les besoins de la clientèle multiethnique.
 - On suggère de modifier le calcul de la cote R pour éviter de pénaliser les étudiantes et les étudiants qui ont changé de programmes.
 - Certains préconisent que l'on donne suite à deux propositions du Conseil supérieur de l'éducation incitant les collèges à accroître la concertation entre les acteurs des collèges et à poursuivre leurs efforts d'intégration des apprentissages sans pourtant multiplier les cours préalables.

Thème 3

La contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et de ses régions

1. Concernant l'aménagement de l'offre de formation sur le territoire

Dans plusieurs mémoires, on a souligné la nécessité de maintenir des services de formation préuniversitaire et technique en région, afin de contrer l'exode des jeunes ou, à tout le moins, de ne pas contribuer à augmenter les difficultés de ces milieux à ce point de vue. La situation des collèges de petite taille, de même que celle des régions éloignées, a été soulevée.

- Certains demandent que les collèges puissent avoir la possibilité de développer des programmes originaux, liés aux besoins du milieu, et qu'ils puissent procéder à l'adaptation des programmes existants.
- La création de pôles de savoir ou de créneaux d'excellence, qu'on les définisse comme un secteur de spécialisation ou un ensemble ordonné de programmes visant le développement d'un secteur économique, est reconnue comme une amélioration souhaitable de l'offre de services, dans les régions comme dans les centres urbains.
- On propose de confier la carte des enseignements à des tables régionales, avec le mandat d'éliminer les programmes en double autorisation, d'approuver les demandes d'octroi de programmes aux collèges privés, de favoriser les centres d'excellence.
- En ce qui a trait à la formation continue, on souhaite pouvoir développer une offre de services qui permette le développement personnel et social, en plus du développement de l'employabilité.
- On souligne la nécessité que les collèges développent des AEC qui répondent aux besoins d'un ensemble plus vaste qu'un petit nombre d'entreprises et on souhaite que des mesures concrètes de reconnaissance des acquis et de formation manquante soient mises en place.
- On suggère d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour rendre les cours accessibles à un plus grand nombre d'élèves de régions éloignées. On propose un fonctionnement où l'on ferait appel à un professeur-concepteur de cours et à des tuteurs présents en région pour apporter un soutien personnel aux élèves.
- La nécessité d'une concertation plus poussée avec les ordres professionnels, lors de la révision d'un programme, a également été soulevée.

Par contre,

- Certains s'objectent à une rationalisation de la carte des programmes ou encore demandent que l'on fasse preuve de prudence dans la rationalisation de l'offre de services, en raison des besoins criants de main-d'œuvre, et afin ne pas restreindre l'accessibilité.

2. À propos des modes d'organisation et de gestion des établissements qui favorisent l'adaptation aux besoins des régions et des centres urbains, deux commentaires principaux résument les positions exprimées.

Plusieurs intervenants soulignent que les collèges doivent disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour s'insérer dans la dynamique régionale ou pour répondre aux besoins de développement des centres urbains.

Pour favoriser le maintien de masses critiques, on suggère de recourir à des autorisations de programmes partagées entre plusieurs collèges.

3. Les partenariats, entre collèges et universités, entre collèges et établissements d'enseignement secondaire ou avec les représentants du marché du travail, ont donné lieu à divers commentaires et suggestions.

- On suggère de développer de nouveaux modèles, afin d'offrir des formations universitaires ponctuelles là où il n'y a pas de services universitaires.
- On souhaite que se renforcent la concertation et la collaboration entre les collèges et les universités, sur l'île de Montréal et ailleurs, afin d'harmoniser l'offre de formation.
- On demande au ministère de l'Éducation de mandater vigoureusement les collèges et les universités, afin qu'ils développent des continuums de formation DEC-BAC.
- On propose qu'une commission des programmes de l'enseignement supérieur soit créée.
- Dans le même ordre d'idées, il y aurait lieu d'amener les ordres d'enseignement à arrimer leurs exigences et à accroître la fluidité du système.
- On souhaite que soit évaluée la possibilité que des collèges en région puissent offrir des éléments de formation universitaire, en collaboration avec les universités.
- On propose de mettre à profit les partenaires du marché du travail dans le développement d'une offre de services pour la mise à jour des compétences et le suivi des diplômés.
- Des stages interrégionaux à l'intention des étudiantes et des étudiants devraient être offerts.
- On devrait former des comités consultatifs régionaux, pour faire le lien entre le monde des affaires et les collèges, relativement à leurs programmes.
- On souhaite doter les collèges d'un mécanisme de collaboration efficace avec les centres locaux de développement (CLD) et les conférences régionales des élus (CRE).
- Enfin, on recommande que les collèges entretiennent des relations avec le milieu, dans un plus grand esprit de partenariat, et on propose d'accroître la concertation régionale.

4. Concernant les rapprochements entre la formation professionnelle et la formation technique

Plusieurs intervenants prônent un rapprochement entre la formation professionnelle et la formation technique, pouvant aller jusqu'à l'intégration.

- Pour certains, cette intégration devrait se faire sous l'égide des collèges, au sein d'un même régime des études s'appliquant à la formation préuniversitaire, à la formation professionnelle et à la formation technique.
- On suggère également que le Ministère facilite l'intégration des établissements qui souhaitent le faire.

5. Le développement et le réseautage des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ont été traités dans plusieurs mémoires, dans le contexte plus large de la recherche appliquée. Quelques propositions résument les grandes lignes de la réflexion sur ce point.

- On juge approprié de compléter le réseau des CCTT. Des collègues et des intervenants socioéconomiques ont demandé des CCTT.
- On pense que le critère de non-duplication pourrait être assoupli dans les cas où plus d'un CCTT serait viable.
- On souhaite qu'un fonds de recherche technologique soit créé et réservé aux CCTT, éventuellement par la transformation du Programme d'aide à la recherche technologique (PART).
- Le financement des CCTT devrait être consolidé, tant pour le fonctionnement et pour l'embauche de personnel que pour l'entretien et la mise à jour des équipements.
- On propose de créer un réseau de démarcheurs pour tout le territoire et d'assurer son soutien financier selon un taux régressif pendant cinq ans.
- On a également proposé de développer des CCTT en sciences sociales.

Thème 4

Le financement de l'enseignement collégial

1. Concernant le modèle de répartition des ressources

Plusieurs intervenants, issus principalement des cégeps, trouvent le modèle actuel de financement adéquat, tout en souhaitant des ajustements. On souligne l'adaptation dont il a fait l'objet périodiquement. On estime également que le modèle laisse aux collèges une possibilité de choix et qu'il est souple. Par ailleurs,

- On demande une plus grande autonomie en matière de gestion des ressources humaines et financières.
- On souligne qu'il serait intéressant d'explorer le modèle ontarien du financement sur résultats.
- On souhaite que les règles de financement de base soient revues pour garantir le maintien du réseau dans toutes les régions.
- On suggère de mettre en œuvre des modes de financement qui soient modulés en fonction des réalités socio-démographiques des régions.

La formation continue et son financement ont fait l'objet de nombreux commentaires.

- On demande une enveloppe ouverte à la formation continue et un financement adéquat de la formation à temps partiel.
- On propose que la formation continue bénéficie d'un mode de financement par programme.
- On devrait également revoir les modalités et le financement de la reconnaissance des acquis et de la formation manquante.
- On souhaite que l'accès aux services d'accueil soit soutenu et que l'on explore la possibilité de la régionalisation des services de reconnaissance d'acquis.
- La possibilité de fonder dans des groupes uniques des clientèles régulières et adultes est aussi demandée.
- De façon plus générale, on souligne la nécessité d'améliorer le financement et la gestion de la formation continue.

D'autre part, certains souhaitent que le Ministère intervienne par des règles de gestion plus strictes et par des enveloppes réservées.

- On demande que le Ministère « développe des lignes directrices à imposer aux collèges quant aux sources de financement, en rejetant toutes les activités de 'marketing' ».
- On demande que la promotion à des fins de recrutement soit limitée.
- On demande de créer une enveloppe budgétaire réservée aux services et à la vie étudiante, et de créer un poste de directeur des services aux étudiants dans chaque cégep, pour s'assurer de la réalisation de cette orientation.

2. Au sujet de la provenance des ressources financières

La gratuité scolaire est abordée sous l'angle du souci de ne pas accroître l'endettement des étudiantes et des étudiants.

- Certains ont souligné l'impact financier d'un changement du modèle du collège québécois, notamment par l'ajout d'une année universitaire.
- D'autres soulignent la nécessité d'envisager une participation plus grande des usagers aux coûts de la formation.
- On prône le gel des droits de toute nature ou, à tout le moins, le contrôle des droits afférents qui constitueraient des hausses déguisées de droits de scolarité.
- On souligne la nécessité de favoriser le recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers par la déréglementation des droits de scolarité.
- On évoque le besoin, dans le contexte des finances publiques, de reconsidérer la question des droits de scolarité.
- On souhaite rendre les étudiantes et les étudiants imputables par rapport au coût des études, spécialement en cas de non-réussite.
- On demande d'améliorer l'accessibilité financière aux études.
- Certains avancent l'idée d'obtenir d'autres ministères un financement pour les volets de la mission complémentaire des collèges qui les concernent.
- D'autres proposent de majorer l'impôt aux entreprises et d'instaurer des crédits d'impôt, pour favoriser l'embauche des diplômés du collégial, et des pénalités fiscales, pour l'embauche d'étudiantes et d'étudiants qui n'ont pas terminé leurs études.

3. À propos du niveau des ressources disponibles en regard des besoins

Plusieurs collèges et organismes liés à l'enseignement collégial ont mis en relief l'ampleur des compressions budgétaires des dernières années et la nécessité de mieux soutenir financièrement les établissements.

Certains ont affirmé le principe que l'État doit conserver la responsabilité première d'assurer le financement des collèges.

- On demande une enveloppe particulière de soutien des cégeps en situation de décroissance.
- On souhaite un soutien de la participation des collèges au développement régional.
- On souligne l'importance de soutenir les collèges qui connaissent une croissance de leur clientèle, en leur assurant les moyens et les ressources requises pour se développer.
- On souhaite que le gouvernement soutienne la recherche et augmente son financement.
- Globalement, le manque à gagner (récurrent) sur le plan du fonctionnement est estimé à 95 M\$.

Enfin, des intervenants et des établissements ont exprimé leurs besoins particuliers en matière de fonctionnement, d'investissement et d'infrastructures.

